



Convention sur les armes à sous-munitions
Première Conférence d'examen (Dubrovnik, 7-11 septembre 2015)

Destruction des stocks

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les délégués,

Tout d'abord, la France se félicite d'avoir coprésidé cette année le groupe de travail sur la destruction des stocks avec l'Albanie, qu'elle souhaite remercier chaleureusement. Nous nous réjouissons de partager la présidence de ce groupe de travail avec le Mexique durant l'année à venir.

Depuis qu'elle a ratifié la Convention en 2009, la France a consenti d'importants efforts pour mettre en œuvre ses obligations au titre article 3 dans les meilleurs délais. Elle a également tenu à faire preuve de la plus grande transparence, avec la publication systématique de rapports annuels sur l'évolution de ses stocks d'ASM.

Comme vous le savez, la France détenait, lors de l'entrée en vigueur de la Convention, un stock de plus de 35.000 armes à sous-munitions de deux types différents, et contenant près de 15 millions de sous-munitions.

Grâce à un effort financier considérable, puisque le coût de la destruction est estimé à 22 millions d'euros, la France a accompli des progrès substantiels.

La France ne possède plus d'obus OGR, dont la destruction a été achevée en 2013. En outre, elle a détruit 16 618 roquettes de type M26. En ce qui concerne les munitions, 10 701 992 sous-munitions ont déjà été détruites, soit plus des $\frac{3}{4}$ du stock français. Dans les mois à venir, la France détruira plus de 3 millions de sous-munitions.

La France s'est engagée à achever la destruction de ses stocks d'armes à sous-munitions avant l'échéance prévue par la Convention, c'est à dire 2018. Comme elle l'a annoncé, elle est aujourd'hui

en mesure de terminer très en avance la destruction de ses stocks. Sauf imprévu industriel, cette échéance devrait intervenir au mi-temps de l'année 2016.

Enfin, dans l'esprit de la transparence dont fait preuve la France sur ce sujet, je souhaite vous signaler que le stock conservé en vertu de l'article 3, paragraphe 5, aux fins de formation, est de 9 armes à sous-munitions complètes et de 36 sous-munitions hors conteneurs.

La France encourage désormais les Etats parties ayant des obligations de destruction des stocks à poursuivre leurs efforts, et se tient à la disposition des Etats désireux de partager les meilleures pratiques à cette fin.

Je vous remercie.